

JE TRIE EN +



À PARTIR DU 22 AVRIL CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Recyclons plus ! Désormais dans notre commune, c'est simple : vous pouvez déposer tous les emballages vides, sans exception, dans la colonne « Papiers & Emballages ».

Emballages en métal, en papier-carton, et maintenant tous les emballages en plastique : flacons, bouteilles et bidons, barquettes, pots, films, sacs et sachets. Les emballages en verre sont à déposer dans la colonne de recyclage du verre.



" ÇA FACILITE LE TRI,
ÇA FACILITE LA VIE "

un conseil,
une info ?

04 90 08 45 78
service.dechets@cotelub.fr



COTELUB

CITEO